# REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **DÉPARTEMENT**

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N° 52 - 2024

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

Séance du : 16 Septembre 2024

#### Nombre de conseillers:

En exercice: 14 Présents: 11 Votants: 12 L'an deux mille vingt quatre le seize septembre à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

## **Etaient présents:**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline,

Excusés ayant donné pouvoir : STORNI Cécile donne

pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents Excusés: GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie

#### Absent:

**Date de convocation :** 10/09/2024 **Date d'affichage :** 10/09/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

# **OBJET : Convention de partenariat Altithèque**

La médiathèque Départementale DE Haute-Loire propose le renouvellement du partenariat pour l'accès aux ressources numériques des lecteurs par la plateforme d'Altithèque.

La plateforme altithèque propose une offre riche et variée en ressources numériques (cinéma, presse, musique, livres)

Monsieur le Maire propose au conseil la poursuite du partenariat avec Altithèque moyennant une tarification par habitant selon le potentiel fiscal de la commune soit 0.25€ par habitant pour un potentiel fiscal inférieur ou égal à 850 € et 0.30 € pour un potentiel fiscal supérieur à 850 €. La convention est conclue pour un an renouvelable tacitement pour 5 ans au total

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec Altithèque.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus